

Image not found or type unknown



changer d'avis et ne plus divorcer

Par **dele59**, le **06/06/2012** à **11:30**

bonjour,

peux-t- on changer d'avis, quand il y a eu le rv devant le juge familiale pour une conciliation qui a eu lieu le 30 mars 2012 et suite à cela le juge ordonne une non-concialiation le 7 mai 2012 et que mon mari m'assigne en divorce devant le tribunal de grande instance ?
es ce que l'on peut ne plus vouloir divrocer ??
merci pour votre réponse